



**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest**
Vingt-neuvième réunion
Freetown (hybride), 5 et 6 novembre 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre des programmes et des initiatives spéciales
de développement régionaux et internationaux en Afrique de l'Ouest**

Rapport sur les progrès accomplis par les États d'Afrique de l'Ouest dans la réalisation des objectifs de développement durable

* ECA/SRO-WA/ICSOE/29/1.



I. Introduction

1. Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable restent nettement insuffisants, puisque seules 16 % des cibles devraient être atteintes d'ici à 2030.¹ Malgré ce rythme insuffisant, l'Afrique continue de jouer un rôle essentiel pour combler l'écart, grâce aux avancées enregistrées dans la réalisation de 12 des 17 objectifs.

2. La situation en Afrique de l'Ouest reflète dans l'ensemble la tendance observée à l'échelle du continent : les progrès sont visibles, mais ils sont trop lents et inégaux pour permettre la réalisation des objectifs d'ici à 2030. La sous-région a progressé dans la réalisation de plusieurs objectifs, notamment ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les infrastructures, la réduction des inégalités et les partenariats. Toutefois, ces avancées sont freinées par l'insécurité, notamment l'insécurité alimentaire, les déplacements de population, les chocs climatiques, l'étroitesse des marges de manœuvre budgétaires et les lacunes dans les données.

3. Compte tenu de la lenteur des progrès enregistrés dans la sous-région, le présent rapport adopte une approche systématique adaptée au contexte, consistant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation, d'une part, des objectifs convenus au niveau international qui seront examinés en 2027 et, d'autre part, des objectifs prioritaires pour la sous-région². Il recense également les mesures qui pourraient permettre d'accélérer les efforts visant à combler les écarts existants et à réaliser les objectifs, en tenant compte de leurs interconnexions et du fait qu'ils se renforcent mutuellement.

II. Principaux messages

4. Les principaux messages sont les suivants :

a) L'Afrique de l'Ouest progresse dans la réalisation des objectifs, mais à un rythme insuffisant ;

b) Les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté restent très vulnérables aux chocs, à l'insécurité et à la faiblesse des systèmes de protection sociale ;

c) Les progrès dans le domaine de l'éducation sont freinés par un écart important dans la progression entre les taux d'achèvement de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les taux d'achèvement diminuant aux niveaux d'enseignement plus avancés ;

d) Pour accélérer les progrès, il est nécessaire de mettre en cohérence les mesures prises à court terme pour faire face aux crises et les mesures visant la transformation structurelle à long terme ;

e) La paix, la sécurité et des institutions solides sont des facteurs essentiels d'accélération des progrès dans la réalisation de l'ensemble des objectifs ;

¹ Jeffrey Sachs et autres, *Implementing Sustainable Development: 2030 and Beyond: Sustainable Development Report 2026* (anglais seulement) (Dublin, Dublin University Press, 2023).

² Objectifs 1, 2, 4, 10, 12, 15, 16 et 17.

f) Des facteurs intégrés d'accélération de la transition, notamment la protection sociale, l'agriculture intelligente face aux changements climatiques, le maintien des élèves dans le système éducatif, la formation professionnelle et l'économie circulaire, sont indispensables pour progresser simultanément dans la réalisation de plusieurs objectifs ;

g) Le financement du développement reste un problème persistant, la mobilisation des ressources intérieures et l'inclusion financière se révélant toujours insuffisantes face à l'alourdissement de la dette et aux pressions liées aux financements extérieurs.

III. Suivi des progrès

5. Au rythme actuel, l'Afrique de l'Ouest ne parviendra pas à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2026, les scores les plus élevés pour l'indice des objectifs de développement durable ont toutefois été enregistrés par Cabo Verde (68,2), le Ghana (63,9) et le Sénégal (63,4), soit des niveaux proches de la moyenne mondiale, qui s'établit à 69, et supérieurs à la moyenne africaine, qui est de 54. Néanmoins, depuis 2015, les progrès dans la réalisation de l'objectif 11 (villes et communautés durables), de l'objectif 12 (consommation et production responsables), de l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et de l'objectif 15 (vie terrestre) ont été lents, voire inexistants, ce qui pose des difficultés majeures.

A. Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

6. Bien que la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait diminué, passant de 13,3 % en 2015 à 9,9 % en 2025³, le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté continue d'augmenter : il est passé de 736 millions en 2015⁴ à 808 millions en 2025 (sur la base du seuil international d'extrême pauvreté fixé à 3 dollars par personne et par jour). Cela représente une personne sur dix dans le monde⁵. L'Afrique est la région qui concentre la plus grande part de la pauvreté mondiale, 72 % de sa population vivant dans l'extrême pauvreté, contre seulement 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le taux moyen de pauvreté en Afrique était estimé à 49,8 % en 2025 et devrait reculer à 48,4 % en 2027 ; cinq pays (l'Éthiopie, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan) concentrent 51 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique⁶, le Nigéria arrivant en tête.

7. Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale affichaient en 2024 la deuxième proportion la plus élevée de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (soit 35,5 %) après l'Afrique de l'Est (51,3 %) (voir figure I).

³ Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2025 (publication des Nations Unies, n° de vente E.25.I.4).

⁴ Donna Barne et Tariq Khokhar, « Rétrospective de l'année 2015 en 12 graphiques », Blogs de la Banque mondiale, 24 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/retrospectiv-e-2015-banque-mondiale-en-12-graphiques>.

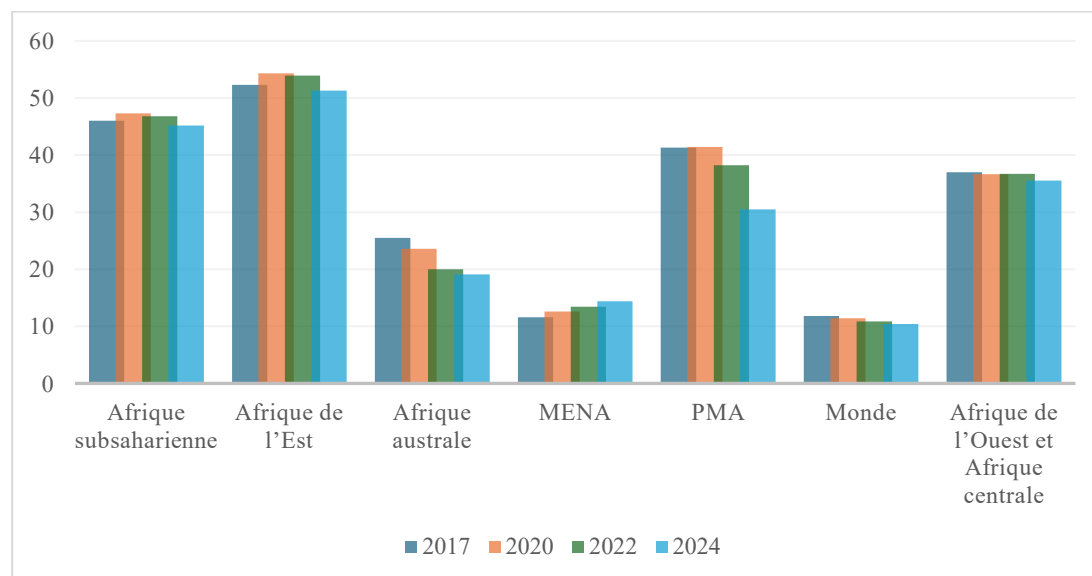
⁵ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2026* (New York, 2026).

⁶ Banque mondiale, *How to Create Jobs in Africa*, Africa's Pulse, n° 32 (anglais seulement) (Washington, Banque mondiale, 2025).

Figure I

Proportion de la population vivant en dessous du seuil international d'extrême pauvreté de 3 dollars par personne et par jour

(en pourcentage ; sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2021)



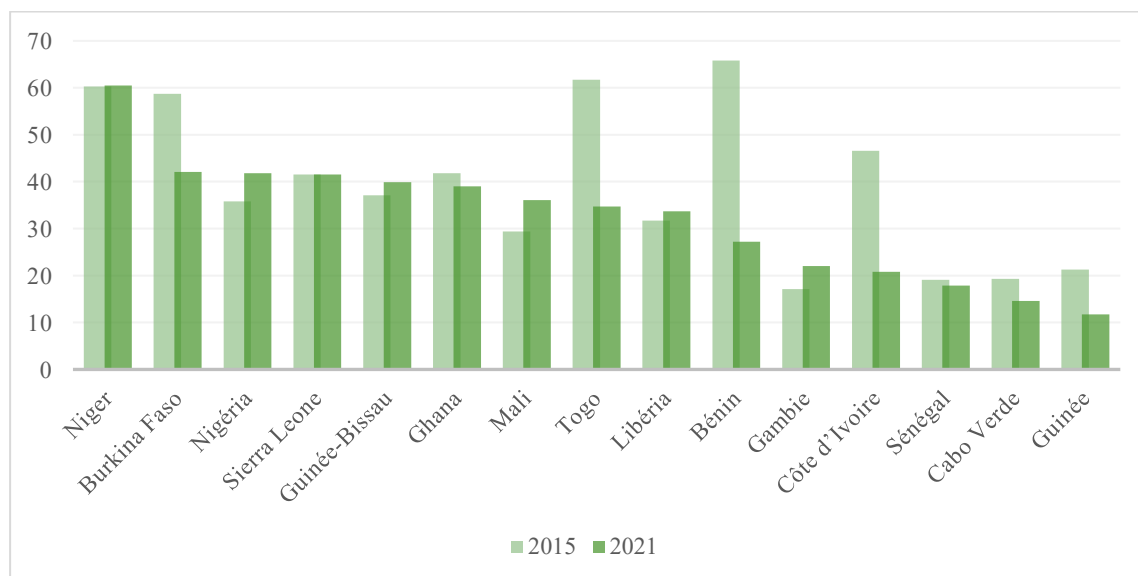
Source : Compilation de l'auteur fondée sur les données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités (Poverty and Inequality Platform). Disponible à l'adresse suivante : <https://pip.worldbank.org/home> (site consulté le 31 juillet 2026).

Note : PMA = pays les moins avancés ; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

8. Huit des 15 pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré une baisse du taux d'extrême pauvreté, tandis que sept pays (Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria et Sierra Leone) ont enregistré une hausse de ce taux entre 2015 et 2021 (voir figure II). Il convient de noter que ces sept pays ont régulièrement connu des crises politiques, des conflits et des problèmes de sécurité.

Figure II

Proportion de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté de 3 dollars par jour, en 2015 et 2021
(en pourcentage ; sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2021)



Source : Compilation de l'auteur fondée sur les données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités.

Note : Les pays sont classés selon la proportion de leur population vivant en dessous du seuil international de pauvreté en 2021.

9. Le manque de résilience face aux chocs est l'un des principaux facteurs qui entretiennent la vulnérabilité des populations à l'extrême pauvreté. En 2023, entre 15 et 17 % de la population ouest-africaine bénéficiait d'une protection sociale, notamment sous la forme de pensions et d'une assurance maladie⁷. Plus de 80 % de la population ne bénéficiait donc d'aucune protection.

10. En 2022, seuls trois pays d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, le Ghana et le Togo) sont parvenus à faire bénéficier plus de 25 % de leur population d'au moins une prestation de protection sociale, tandis que des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et le Nigéria fournissaient des prestations de protection sociale à moins de 15 % de leur population⁸.

11. Il est essentiel d'accroître les dépenses consacrées aux services essentiels et à la protection sociale, en particulier au profit des groupes vulnérables, afin de renforcer la résilience des populations face aux crises et aux chocs. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les gouvernements peuvent améliorer les moyens de subsistance, les capacités de production et la protection sociale en élargissant l'accès aux services essentiels et aux programmes de protection sociale.

⁷ Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *From the Ground Up: Community-based Social Protection in Africa* (anglais seulement) (2025).

⁸ Calculs de l'auteur à partir des données de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT et les tableaux de bord mondiaux de données sur la protection sociale. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilostat.ilo.org/topics/social-protection/#data-dashboards>.

B. Objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

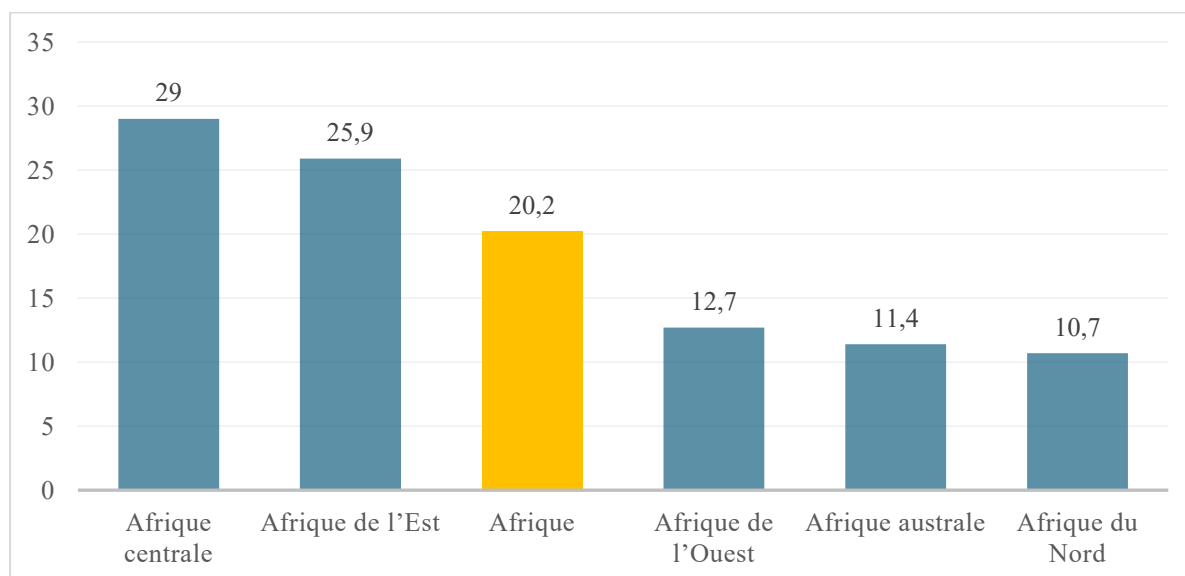
12. Dans l'ensemble, on observe une évolution positive de la situation mondiale en ce qui concerne la faim, la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle. Toutefois, les progrès restent lents, en grande partie en raison des crises et des chocs multiples qui perturbent l'approvisionnement en denrées alimentaires et en énergie, ainsi que de la répétition des pressions liées aux changements climatiques. La forte diminution de l'aide publique, notamment de l'aide alimentaire, au cours des deux dernières décennies, conjuguée à la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et au conflit au Moyen-Orient, pourrait entraîner de nouvelles réductions de l'aide humanitaire et alimentaire.

13. L'examen de la situation dans les sous-régions africaines montre qu'en 2024, l'Afrique de l'Ouest avait progressé, la prévalence de la sous-alimentation y étant de 12,7 %, soit un niveau nettement inférieur au taux continental de 20,2 %, et avait obtenu de meilleurs résultats que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est (voir figure III).

Figure III

Prévalence de la sous-alimentation

(en pourcentage de la population, 2024)



Source : Compilation de l'auteur à partir des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2025), après un important traitement effectué par Our World in Data. Disponible à l'adresse suivante : <https://ourworldindata.org/grapher/prevalence-of-undernourishment?tab=table&overlay=download-data>.

14. Toutefois, on estime que la persistance de la faim et de l'insécurité alimentaire dans la sous-région est principalement imputable à des facteurs structurels, notamment aux chocs et aux pressions liés aux changements climatiques ainsi qu'à la forte diminution de l'aide publique au développement, y compris de l'aide alimentaire. En outre, des facteurs cycliques liés à la violence extrême et au terrorisme, ainsi que les conséquences humanitaires qui en découlent, notamment les déplacements internes, contribuent sensiblement à la détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région. Cette situation est particulièrement manifeste dans le Sahel central, où l'on estime que plus de 41,8 millions de personnes seront en situation

d'insécurité alimentaire aiguë en 2026. Ce chiffre pourrait atteindre 52,8 millions pendant la période de soudure, de juin à août 2026⁹.

15. Le déficit d'investissement dans le secteur agricole, qu'il s'agisse des investissements publics ou privés, constitue l'un des principaux problèmes auxquels les gouvernements doivent remédier d'urgence. Aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'a atteint le seuil minimal de 10 % des dépenses publiques¹⁰ fixé dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée en 2014. Ces résultats insuffisants mettent en évidence la nécessité urgente pour les pays de faire du secteur agricole une priorité du développement économique et social et d'accroître la productivité et la production agricoles afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C. Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

16. L'Afrique reste très en deçà des moyennes mondiales en ce qui concerne l'achèvement des études et les acquis scolaires : seulement 29 % des jeunes d'Afrique, hors Afrique du Nord, achèvent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre 62 % à l'échelle mondiale. À l'âge auquel les élèves devraient achever l'enseignement primaire, seule la moitié environ atteint le niveau minimal de compétence en lecture et environ 40 % le niveau minimal en mathématiques¹¹. Le *Tableau de bord de l'objectif de développement durable 4* pour 2026 montre également que les pays ont davantage progressé en matière de fréquentation et d'achèvement dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire que dans le deuxième cycle du secondaire. Les lacunes des données relatives aux acquis scolaires, à la connectivité des établissements scolaires et aux enseignants formés continuent de limiter l'application du principe de responsabilité¹².

17. Les données relatives aux taux d'achèvement des études en Afrique de l'Ouest font apparaître un net décrochage dans la progression scolaire. Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, les taux d'achèvement sont les plus élevés dans l'enseignement primaire, diminuent fortement dans le premier cycle du secondaire et reculent encore dans le deuxième cycle du secondaire. Dans l'ensemble, le Ghana et le Nigéria affichent les meilleurs résultats, avec des taux élevés d'achèvement du primaire, respectivement de 77,6 % et de 77,4 %, ainsi que des taux relativement élevés d'achèvement du premier cycle du secondaire, respectivement de 74,1 % et de 71,2 %. Toutefois, même dans ces pays où les résultats sont meilleurs, les taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire diminuent sensiblement, en particulier au Ghana, où ils tombent à 45 %.

18. Il ressort de la figure IV que le maintien des élèves dans le système éducatif au-delà du primaire constitue un problème majeur en Afrique de l'Ouest. Au Togo, par exemple, le taux d'achèvement au niveau du primaire est de 79,1 %, mais il tombe à 47,7 % dans le premier cycle du secondaire et à 29,5 % dans le deuxième cycle. Les taux d'achèvement les plus faibles

⁹ FAO, « West Africa and the Sahel: Nearly 52.8 million people could face acute food insecurity during the 2026 lean season (June–August) » (anglais seulement), 27 janvier 2026.

¹⁰ Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

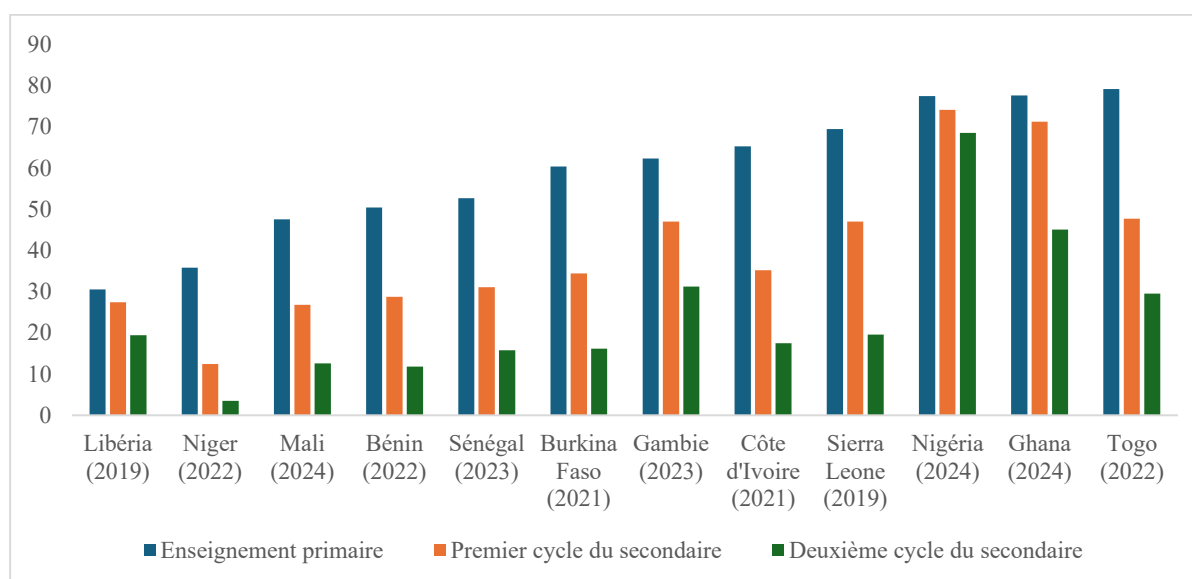
¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Global Education Monitoring Report Summary 2026: Access and Equity – Countdown to 2030* (anglais seulement) (Paris, 2026).

¹² UNESCO, Institut de statistique et équipe en charge du rapport Global Education Monitoring Report, *Sustainable Development Goals 4 Scorecard 2026* (anglais seulement) (Montréal et Paris, 2026).

semblent être concentrés au Bénin, au Libéria, au Mali et au Niger et sont particulièrement bas dans l'enseignement secondaire. Dans la plupart des pays, à l'exception de la Gambie, du Ghana, du Nigéria et du Togo, le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire est inférieur à 20 %. Les pays d'Afrique de l'Ouest doivent élaborer des stratégies plus efficaces de maintien des élèves à tous les niveaux d'enseignement, en fournissant une aide ciblée aux élèves vulnérables et en améliorant le suivi des enfants qui risquent d'abandonner leur scolarité, afin que tous achèvent chaque niveau d'enseignement.

Figure IV

Taux d'achèvement dans l'enseignement primaire et dans les premier et deuxième cycles du secondaire, garçons et filles, en milieu rural et en milieu urbain (en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2026).

Note : Les pays sont classés en fonction du taux d'achèvement de l'enseignement primaire.

19. Des disparités ont été observées dans les taux de participation à des activités d'apprentissage structuré un an avant l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest. Sur les neuf pays pour lesquels des données de référence comparables étaient disponibles, six ont enregistré des améliorations entre 2015 et la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles, ce qui indique que l'accès à l'apprentissage de la petite enfance s'est élargi dans certaines parties de la sous-région. La plus forte progression a été observée en Sierra Leone, où le taux de participation est passé de 35 % en 2015 à 62,8 % en 2024, soit une hausse de 27,8 points de pourcentage. La Côte d'Ivoire a également enregistré une progression notable de 13,7 points de pourcentage, même si son niveau le plus récent reste faible, à 20,6 %. La Gambie et le Sénégal ont enregistré des progrès modérés, tandis que le Burkina Faso a progressé à partir d'un niveau initial très faible. À Cabo Verde, le taux de participation est resté globalement stable à un niveau élevé, supérieur à 84 %¹³.

¹³ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2026* (New York, 2026).

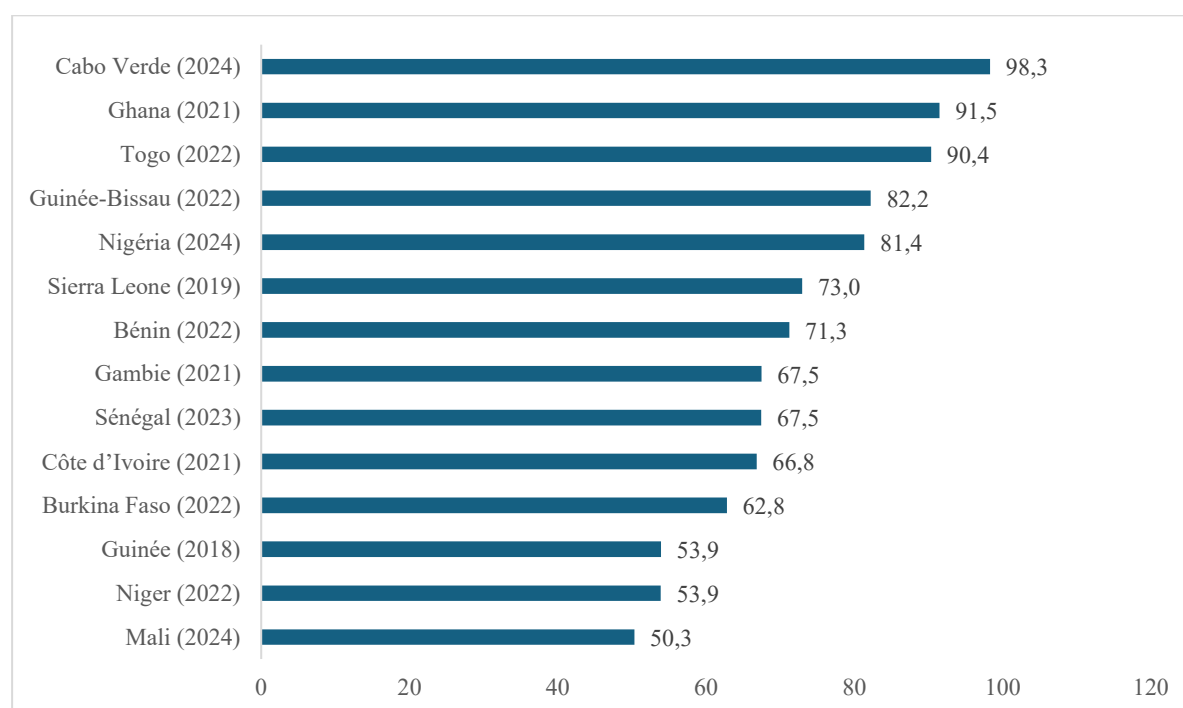
1. Taux d'alphabétisme des jeunes

20. Les taux d'alphabétisme des jeunes restent inégaux en Afrique de l'Ouest, avec de nettes différences entre les pays où la quasi-totalité des jeunes savent lire et écrire et ceux où la majorité d'entre eux ne possède toujours pas les compétences de base dans ces domaines. Cabo Verde, le Ghana et le Togo figurent parmi les pays obtenant les meilleurs résultats, les taux d'alphabétisme des jeunes y dépassant 90 % (voir figure V). Ces pays disposent de meilleurs systèmes éducatifs et affichent des taux plus élevés d'achèvement des études. À l'inverse, les pays dont les résultats sont plus faibles, comme la Guinée, le Mali et le Niger, où les taux d'alphabétisme des jeunes sont inférieurs à 60 %, doivent surmonter des obstacles tels que la pauvreté, les conflits et l'insécurité, les inégalités entre les sexes et l'accès limité à un enseignement de qualité. Il convient donc de mener des interventions ciblées dans les pays accusant un retard, notamment en mettant en place des programmes d'alphabétisme destinés aux jeunes non scolarisés, en rendant les environnements d'apprentissage plus sûrs et en renforçant le suivi des résultats en matière d'alphabétisme selon le lieu de résidence et le groupe de revenu.

Figure V

Taux d'alphabétisme des personnes âgées de 15 à 24 ans

(hommes et femmes ; pourcentage correspondant à l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles)



Source : Compilation de l'auteur à partir des données de *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement), Organisation des Nations Unies, Division de statistique.

Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'alphabétisme.

2. Dépenses consacrées à l'éducation

21. Entre 2015 et 2023, en Afrique de l'Ouest, des progrès modestes ont été enregistrés en matière de dépenses consacrées à l'éducation. Une dynamique positive a été observée dans quelques pays, les améliorations les plus marquées ayant été enregistrées au Burkina Faso, en

Gambie, au Mali et au Sénégal. Ces progrès ont toutefois été contrebalancés par des reculs ou une stagnation dans plusieurs autres pays, notamment au Ghana, en Guinée, au Niger et en Sierra Leone. Les références internationales et régionales recommandent de consacrer à l'éducation au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB), mais les données montrent que seuls quelques pays d'Afrique de l'Ouest atteignent ou dépassent ce minimum. Le Sénégal affichait le niveau le plus élevé, les dépenses d'éducation y ayant atteint 6,2 % du PIB en 2023, tandis que celles du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Mali, du Niger et du Togo restaient également supérieures au seuil minimal de 4 %¹⁴.

22. La situation au niveau sous-régional semble donc indiquer que des efforts considérables sont nécessaires pour combler les écarts persistants en matière d'accès, d'achèvement des études et de résultats de l'apprentissage.

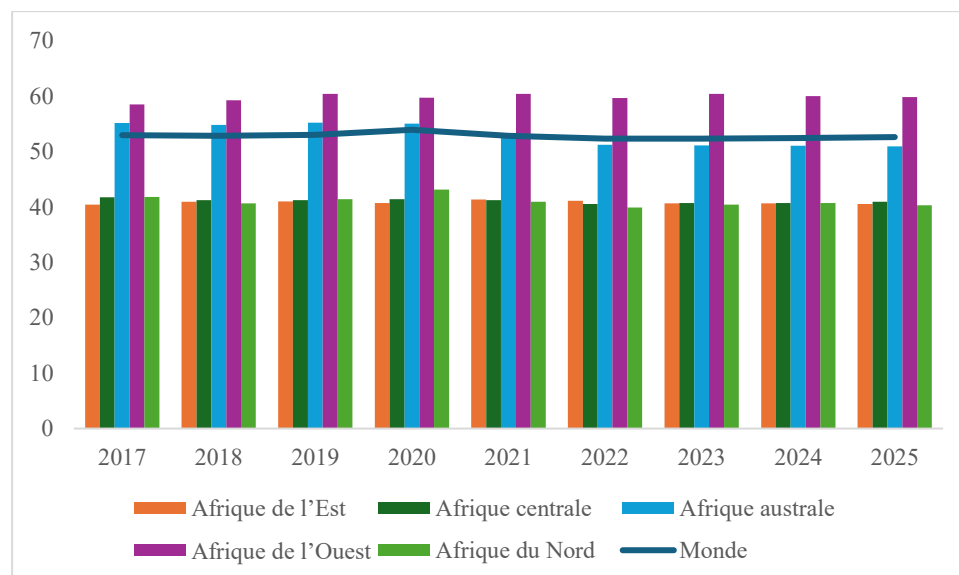
D. Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

1. Part du revenu du travail dans le produit intérieur brut

23. Au niveau mondial, la part du revenu du travail dans le PIB est restée stable entre 2017 et 2025, oscillant légèrement entre 52,9 % et 52,6 %, avec un pic temporaire autour de 2020. L'Afrique de l'Ouest a enregistré la part du revenu du travail dans le PIB la plus élevée de toutes les sous-régions africaines, celle-ci se situant entre 58 et 60 % environ pendant toute la période. En revanche, l'Afrique australe a connu une baisse constante, de 55,1 % en 2017 à 50,9 % en 2025, alors qu'elle partait d'un niveau relativement élevé (voir figure VI).

Figure VI

Part du revenu du travail dans le produit intérieur brut
(en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

¹⁴ Calculs de l'auteur à partir des données de la Banque mondiale, base de données *Indicateurs du développement dans le monde* (consultée le 4 août 2026).

2. Migration et mobilité

24. Les pays d'Afrique de l'Ouest se trouvaient à des stades différents de l'élaboration de politiques visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable (cible 10.7). Le Burkina Faso a obtenu le résultat le plus élevé pour l'indicateur 10.7.2¹⁵, avec une note de 4 en 2021, ce qui signifie qu'il satisfaisait pleinement aux critères. La Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone ont chacun obtenu une note de 3, correspondant au niveau satisfaisant aux critères dans tous les domaines. Les dernières notes disponibles pour Cabo Verde, le Ghana, le Niger et le Sénégal sont de 2, ce qui signifie que leurs cadres de politique générale ne satisfont que partiellement aux exigences¹⁶. Dans l'ensemble, les données disponibles indiquent que, si plusieurs pays ont atteint le niveau minimal attendu en matière de gouvernance des migrations, seul le Burkina Faso satisfait pleinement aux critères et plusieurs pays doivent encore progresser pour passer d'une conformité partielle à une conformité totale.

3. Frais d'envoi de fonds en proportion du montant transféré

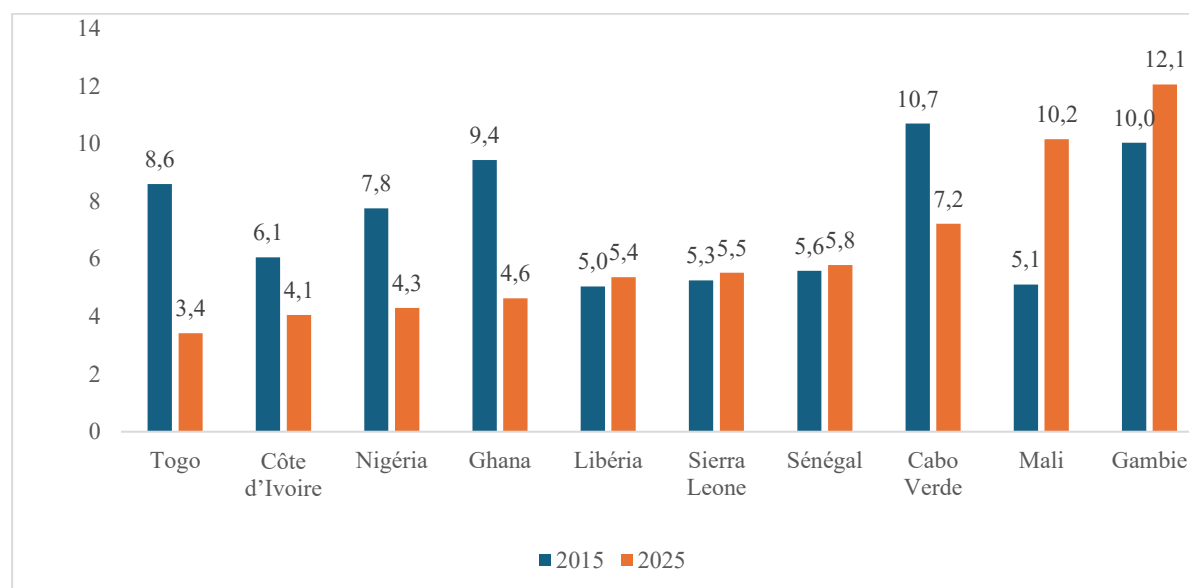
25. Les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas progressé de manière régulière dans la réduction des frais d'envoi de fonds entre 2015 et 2025. Dans certains pays, notamment à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et au Togo, des avancées notables ont été observées en matière d'accessibilité financière des services d'envoi de fonds et d'inclusion financière dans le système formel. Toutefois, aucun de ces pays n'était parvenu, en 2025, à ramener les frais d'envoi de fonds sous le seuil de 3 % (voir figure VII). Dans l'ensemble, les données montrent que, malgré les progrès réalisés dans la réduction de ces frais, ceux-ci restent très élevés dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui limite la contribution des envois de fonds à la réduction des inégalités et au soutien aux familles des migrants.

¹⁵ L'indicateur 10.7.2 est fondé sur la moyenne non pondérée des valeurs de 30 sous-catégories réparties entre six domaines, exprimée en pourcentage. Les résultats par pays sont classés comme suit : moins de 40 %, « Nécessite des progrès supplémentaires » (1 point) ; de 40 % à moins de 80 %, « Satisfait partiellement aux critères » (2 points) ; de 80 % à moins de 100 %, « Satisfait aux critères » (3 points) ; et 100 %, « Satisfait pleinement aux critères » (4 points).

¹⁶ Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

Figure VII

Coût moyen de l'envoi de 200 dollars des États-Unis vers un pays destinataire
(pourcentage du montant envoyé)



Source : Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

Note : Les pays sont classés par ordre croissant du coût des envois de fonds en 2025.

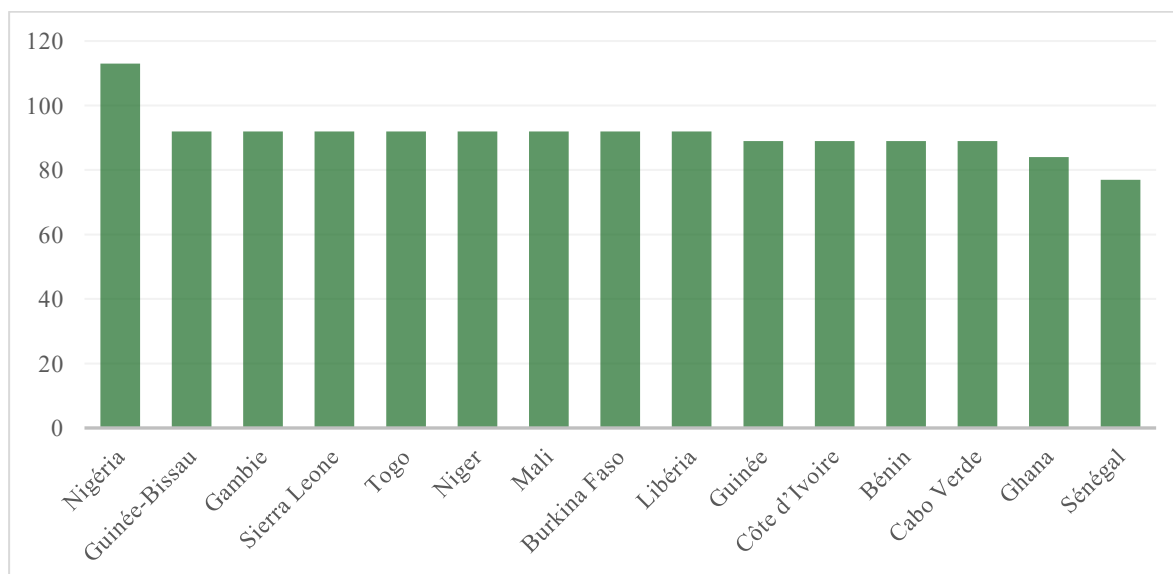
E. Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

26. En Afrique, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, les efforts déployés par les gouvernements et les ménages pour promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de consommation et de production durables ont eu des effets limités, principalement en raison de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la prédominance du secteur informel et de la forte dépendance à l'égard de la biomasse en l'absence de solutions de remplacement¹⁷.

27. L'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation, notamment des installations de la chaîne du froid, constitue un obstacle majeur à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires aux stades de la production et de la consommation. En 2024, la quantité de denrées alimentaires perdues et gaspillées au cours de la production et de la consommation en Afrique de l'Ouest était estimée en moyenne à environ 91 kilogrammes par habitant (voir figure VIII).

¹⁷ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), *Perspective énergétique de la CEDEAO 2024 : focus sur la biomasse-énergie* (Abuja, 2024).

Figure VIII
Estimation du gaspillage alimentaire en 2024
(kilogrammes par habitant et par an)



Source : Compilation réalisée par l'auteur à partir des données du PNUE, *Rapport sur l'indice de gaspillage alimentaire 2024* (Nairobi, 2024).

Note : Les pays sont classés par ordre décroissant en fonction de la quantité de denrées alimentaires perdues ou gaspillées.

28. La quantité de déchets ménagers produits en Afrique de l'Ouest est estimée à environ 50 millions de tonnes par an, soit 20,5 % de la production régionale de déchets. Ces déchets sont principalement constitués de matières organiques (57 %) et de matières plastiques (13 %) ¹⁸. Toutefois, bien que 70 à 80 % d'entre eux soient recyclables, seuls 4 % sont effectivement recyclés ¹⁹. Les efforts déployés par les administrations centrales et locales en matière de collecte des déchets restent très limités. Selon les dernières données disponibles, moins de 55 % des déchets ménagers sont collectés dans le cadre de circuits formels.

29. La promotion et le renforcement, aux niveaux national et régional, des initiatives en faveur de l'économie circulaire revêtent une importance stratégique, car celles-ci présentent deux avantages majeurs : premièrement, elles permettent de collecter et de traiter les déchets ménagers et les déchets électroniques dans des conditions de travail saines et sûres et dans le respect d'un cadre réglementaire approprié ; deuxièmement, elles contribuent à créer des emplois et à procurer des revenus aux jeunes et aux femmes, participant ainsi à la création de richesses au niveau national.

¹⁸ PNUE, *L'avenir de la gestion des déchets en Afrique* (Nairobi, 2018).

¹⁹ Mélaïne Assè-Wassa Sama et Victor Bérenger, « En Afrique, les émissions liées aux déchets augmentent malgré les efforts des acteurs », *Climate Chance*, juin 2023.

F. Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

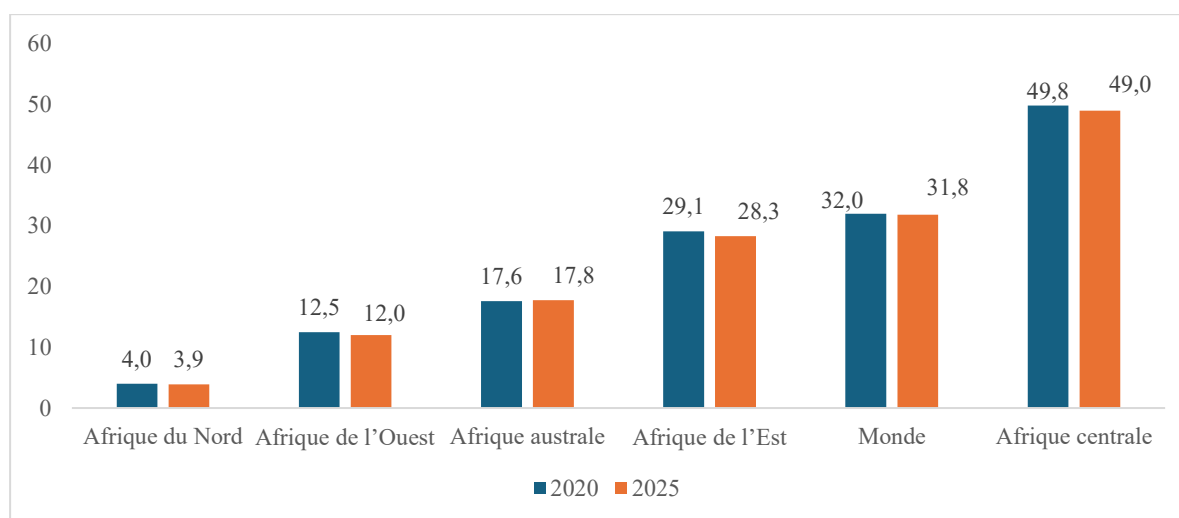
1. Forêts

30. Les forêts jouent un rôle important dans la protection contre les phénomènes climatiques extrêmes et dans la régulation des cycles de l'eau, et fournissent aux populations des ressources économiques et des moyens de subsistance. Elles sont toutefois de plus en plus menacées par les pressions liées aux changements climatiques et les feux de forêt, l'expansion des activités agricoles, les organismes nuisibles, l'exploitation du bois et l'exploitation forestière illégale, l'urbanisation et l'utilisation du bois comme combustible.

31. La surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, a diminué à l'échelle mondiale ainsi que dans toutes les sous-régions africaines, à l'exception de l'Afrique australe, où elle a augmenté d'environ 1 % (voir figure IX).

Figure IX

Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre
(en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

32. Au niveau national, les données disponibles montrent qu'entre 2000 et 2025, la proportion de la superficie forestière a diminué dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées au Bénin (22,5 points de pourcentage), au Libéria (17,5 points), en Gambie (14,7 points) et en Sierra Leone (6,8 points). Cabo Verde et le Ghana font exception, avec des hausses respectives de 3,3 et 3,9 points de pourcentage sur la même période²⁰. Le recul de la couverture forestière met en évidence la nécessité de renforcer les politiques de gestion durable des forêts sur l'ensemble du continent afin de garantir la durabilité environnementale.

²⁰ Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

2. Indice de la Liste rouge

33. À l'échelle mondiale, la valeur de l'indice de la Liste rouge²¹ est passée de 0,8 dans les années 1990 à 0,75 en 2025, ce qui témoigne de la persistance d'un risque d'extinction. En Afrique de l'Ouest, le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Mali et le Sénégal affichent une valeur de l'indice proche de 1, ce qui traduit un risque d'extinction minime pour les espèces présentes dans ces pays. Dans les autres pays, la valeur de l'indice est inférieure ou égale à 0,9²². Toutefois, certains pays, notamment le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Nigéria, ont enregistré une baisse de la valeur de l'indice au fil du temps. Bien que le risque ne soit pas élevé dans la sous-région, des mesures ciblées sont nécessaires pour préserver la biodiversité.

G. Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

34. À l'échelle mondiale, la situation en matière de paix, de justice et d'institutions reste très contrastée et instable, avec d'importantes disparités régionales. La violence, les homicides volontaires et les décès de civils dans les conflits ont diminué à l'échelle mondiale, bien qu'à un rythme relativement lent. Entre 2015 et 2024, le taux mondial d'homicide est passé de 5,9 à 5,1 victimes pour 100 000 habitants, les taux les plus élevés ayant été enregistrés en Amérique latine et dans les Caraïbes, suivies par l'Afrique. Les taux les plus faibles ont été enregistrés en Asie de l'Est et du Sud-Est²³.

35. Le nombre de personnes déplacées en raison d'un conflit a diminué au cours des deux dernières années. En 2025, des baisses importantes ont été enregistrées par rapport à 2023 au Burkina Faso (–55,6 %), au Mali (–48,4 %), au Bénin (–27,7 %), au Togo (–15,2 %) et au Niger (–8,3 %) (voir figure X). Ces résultats encourageants peuvent être attribués aux mesures d'intervention ciblées qui ont été prises et aux moyens mis à la disposition des forces nationales de sécurité pour renforcer la sécurité, notamment grâce à l'amélioration du dispositif de sécurité à l'échelle nationale. La situation reste très instable au Nigéria, où le taux de déplacement a augmenté de 21,6 % en 2025 ; il en va de même au Ghana, où le nombre de personnes déplacées a presque doublé entre 2023 et 2025. Outre la propagation du terrorisme du Sahel central vers les pays côtiers, la situation au Ghana serait principalement due à l'apparition soudaine de violences interethniques et de violences liées à des litiges fonciers dans les districts de Sawla-Tuna-Kalba et de Bole, dans la région des Savanes²⁴.

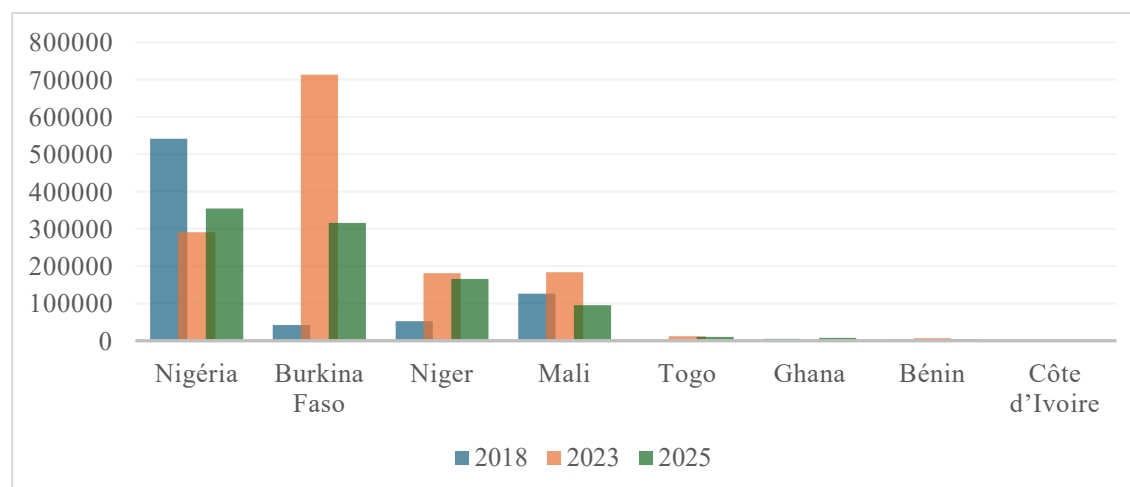
²¹ L'indice de la Liste rouge mesure l'évolution du risque global d'extinction au sein de groupes d'espèces ayant fait l'objet d'une évaluation exhaustive (à savoir les cycadales, les coraux, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères). Sa valeur est égale à 1 si aucune espèce appartenant à ces groupes n'est considérée comme exposée à un risque élevé d'extinction à moyen terme, et tombe à 0 si toutes les espèces de ces groupes disparaissent.

²² Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

²³ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2026* (New York, 2026).

²⁴ Ghana – Savannah Region: *Flash Report No. 1 – Population Displacement* (anglais seulement), 8 septembre 2025.

Figure X

Nombre de personnes déplacées en raison d'un conflit

Source : Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), *base de données mondiale sur les situations de déplacement interne*.

Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre de personnes déplacées en 2025.

36. Les conflits et l'extrémisme violent ont également entraîné d'importantes pertes en vies humaines dans l'ensemble de la sous-région, en particulier dans le Sahel central. Le Nigéria est le pays le plus touché par cette tendance, puisqu'il représentait 54,2 % de l'ensemble des décès signalés en 2025. L'analyse montre que le nombre de décès signalés a diminué en Guinée (–48,6 %), au Burkina Faso (–37,9 %) et au Mali (–8,9 %), mais qu'il a augmenté au Ghana (+112,9 %), au Bénin (+93,1 %), au Niger (+67,5 %) et au Nigéria (+64,8 %) ²⁵. L'augmentation du nombre de décès signalés en Afrique de l'Ouest en 2025 par rapport à 2023, particulièrement dans le Sahel central, serait principalement imputable à l'expansion géographique des groupes terroristes dans le Sahel et à l'intensification des rivalités entre ces groupes²⁶.

H. Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

1. Recettes publiques totales en proportion du PIB

37. En Afrique de l'Ouest, les recettes publiques en proportion du PIB ont évolué de manière contrastée, ce qui témoigne de progrès inégaux dans le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures entre 2015 et 2024. Cabo Verde a affiché des résultats relativement solides et stables, les recettes publiques s'étant maintenues à environ 23 à 26 % du PIB. Au Sénégal, elles se sont établies à des niveaux légèrement inférieurs, compris entre 19 et 21 %. Au Burkina Faso, elles sont passées de 18,3 % du PIB en 2015 à 22 % en 2024. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Togo ont également enregistré des améliorations progressives. À l'inverse, au Niger, les recettes publiques en proportion du PIB ont fortement diminué, passant de 17,5 % en 2015 à 9,2 % en 2024, et en Guinée-Bissau, elles sont passées de 18,3 à 13,1 %. Au Nigéria, elles ont progressé à partir d'un niveau très faible, passant de 5,1

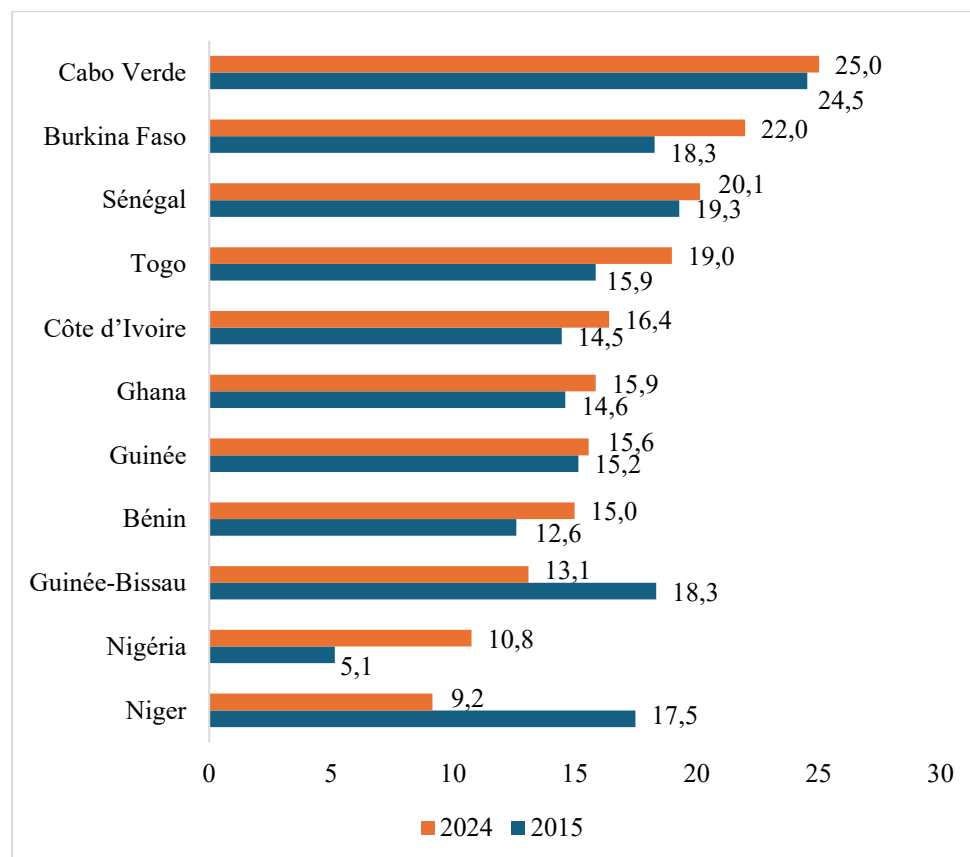
²⁵ Base de données de *Armed Conflict Location and Event Data (ACLED)* (anglais seulement).

²⁶ Armed Conflict Location and Event Data, « Regional overview – Africa, December 2025 » (anglais seulement), ReliefWeb.

à 10,8 %, mais ce ratio est resté parmi les plus faibles de la sous-région (voir figure XI). Dans l'ensemble, les données montrent que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont renforcé la mobilisation des ressources intérieures, mais que d'importantes lacunes subsistent. Les pays de la sous-région doivent investir davantage dans la modernisation des systèmes fiscaux, l'amélioration de l'administration fiscale, le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en place de systèmes efficaces de gestion des finances publiques et la promotion de la diversification économique afin de financer le développement durable.

Figure XI

Recettes publiques en pourcentage du PIB



Source : Fonds monétaire international (FMI), *IMF Datamapper*, « Government revenue, percent of GDP » (anglais seulement). Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/datamapper (site consulté le 16 juin 2026).

Note : Les pays sont classés par ordre décroissant des recettes publiques en proportion du PIB en 2024.

2. Volume des envois de fonds en proportion du PIB total

38. Les envois de fonds représentent une part beaucoup plus importante du PIB en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord qu'à l'échelle mondiale ou dans les autres sous-régions africaines. À l'échelle mondiale, cette part est restée stable, oscillant entre environ 0,9 % et 1 % du PIB entre 2017 et 2024. En Afrique, elle est passée de 3,5 % en 2017 à 3,9 % en 2024. En Afrique de l'Ouest, elle a globalement augmenté, passant de 5,2 % en 2017 à 5,9 % en 2024, malgré un recul entre 2019 et 2022 (voir figure XII).

39. Au niveau national, les tendances ont varié d'un pays à l'autre. En 2024, les envois de fonds représentaient 22 % du PIB en Gambie et 21 % au Libéria. Cabo Verde, la Guinée-Bissau

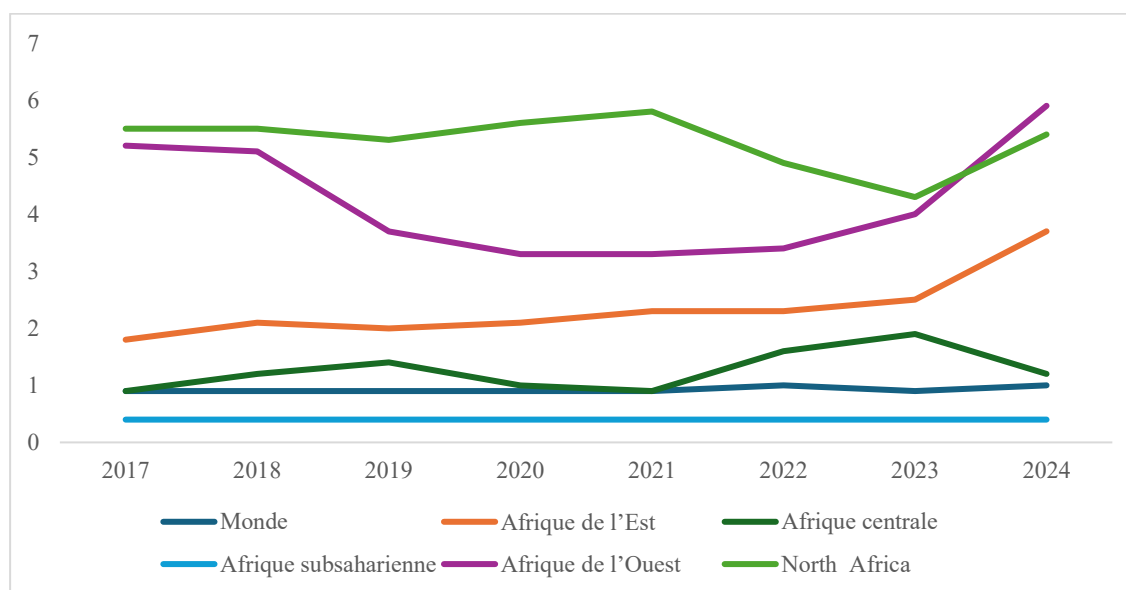
et le Sénégal ont également enregistré de manière constante des taux élevés, généralement proches de 10 % du PIB ou supérieurs à ce niveau, ce qui témoigne d'une forte dépendance structurelle à l'égard des envois de fonds de la diaspora. Plusieurs pays ont enregistré des hausses marquées au cours de la période considérée. La proportion est passée de 0,7 % en 2015 à 2 % en 2024 en Côte d'Ivoire, de 1,5 à 2,5 % en Guinée, de 1,8 à 3,3 % au Niger, de 4,2 à 8,4 % au Nigéria et de 0,7 à 4,6 % en Sierra Leone.

40. Dans l'ensemble, ces tendances donnent à penser que non seulement le volume des envois de fonds reste stable, mais que ceux-ci jouent également un rôle de plus en plus important dans plusieurs économies d'Afrique de l'Ouest. Leur stabilité en fait une source essentielle de devises et de revenus pour les ménages, en particulier en période de difficultés économiques. Les pays devraient donc renforcer les systèmes numériques d'envoi de fonds, réduire le coût des transactions, développer l'inclusion financière et mobiliser l'épargne de la diaspora en faveur d'investissements productifs, afin de maximiser la contribution de ces flux au développement.

Figure XII

Envois de fonds en proportion du PIB

(en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, Division de statistique, *Sustainable Development Goals Global Database* (anglais seulement).

IV. S’inspirer des meilleures pratiques nationales pour remédier aux lacunes persistantes et accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs

41. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs examinés dans le présent rapport permet de recenser des politiques porteuses de transformation et axées sur l’action qui sont susceptibles d’accélérer les progrès, de remédier aux lacunes existantes et de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 :

a) Objectif 1. Cabo Verde, le Ghana et le Togo ont assuré à plus de 25 % de leur population l’accès à au moins une prestation de protection sociale, ce qui témoigne d’un taux de couverture sociale relativement élevé ;

b) Objectif 2. En 2024, le taux de sous-alimentation enregistré dans la sous-région s’établissait à 12,7 %, soit un niveau inférieur à la moyenne continentale mais supérieur à celui de l’Afrique centrale et de l’Afrique de l’Est ;

c) Objectif 4. Le Ghana et le Nigéria affichent les meilleurs résultats en matière d’achèvement des études ; à Cabo Verde, au Ghana et au Togo, les taux d’alphabétisme des jeunes dépassent 90 % ; la Sierra Leone a enregistré la plus forte progression en matière de scolarisation de la petite enfance ; et le Sénégal affiche les meilleurs résultats pour ce qui est des dépenses d’éducation ;

d) Objectif 10. Le Burkina Faso satisfait pleinement aux exigences relatives aux politiques migratoires, tandis que Cabo Verde, la Côte d’Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Togo ont enregistré des progrès notables dans la réduction du coût des envois de fonds ;

e) Objectif 15. Le Ghana et Cabo Verde ont enregistré une augmentation de leur couverture forestière, tandis que le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Mali et le Sénégal affichent des valeurs de l’indice de la Liste rouge proches de 1, ce qui laisse supposer un faible risque d’extinction pour les espèces ;

f) Objectif 16. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo ont enregistré une diminution des déplacements dus aux conflits entre 2023 et 2025, ce qui témoigne des résultats encourageants obtenus grâce à des mesures d’intervention ciblées et au renforcement des efforts déployés en matière de sécurité ;

g) Objectif 17. Le Burkina Faso, Cabo Verde et le Sénégal affichent des résultats relativement bons pour ce qui est des recettes publiques en proportion du PIB ; le Bénin, la Côte d’Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Togo ont renforcé leurs capacités en matière de fiscalité ; et la Gambie et le Libéria affichent des ratios élevés des envois de fonds au PIB.

V. Conclusion et recommandations

42. L’évaluation montre que l’Afrique de l’Ouest a accompli des progrès importants dans la réalisation de certains objectifs, même si ces progrès restent inégaux. Des avancées notables ont été enregistrées en ce qui concerne l’élargissement de l’accès à l’éducation et à la protection sociale, la mobilisation des ressources intérieures, la protection des forêts et la mise en place de partenariats. Toutefois, des difficultés majeures – notamment la pauvreté, l’insécurité alimentaire, l’instabilité politique, les déplacements de population et les changements

climatiques – continuent d’entraver les progrès dans la réalisation des autres objectifs. Pour accélérer les progrès, il faudra mettre en œuvre une politique intégrée associant la protection à court terme des populations vulnérables à une transformation structurelle à long terme, au renforcement des institutions, à l’amélioration du financement et à une coopération régionale plus efficace.

43. Afin d’accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs en Afrique de l’Ouest, les pays de la sous-région devraient :

a) Développer les systèmes de protection sociale afin de soutenir les ménages vulnérables en période de crise, notamment en étendant les registres sociaux aux personnes travaillant dans le secteur informel et en renforçant les programmes de transferts monétaires, les filets de protection sociale, l’assurance maladie et les mesures d’aide à la subsistance, en accordant la priorité aux ménages pauvres, aux femmes, aux jeunes, aux personnes déplacées et aux populations touchées par les conflits et les chocs climatiques ;

b) Accroître les investissements dans l’agriculture afin d’en améliorer la productivité, ainsi que dans la transformation des produits agricoles, afin d’augmenter les revenus des travailleurs pauvres des zones rurales et de créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes ;

c) Donner la priorité au maintien des élèves dans l’enseignement secondaire, développer l’accès à un enseignement préprimaire à un coût abordable, renforcer la formation des enseignants, améliorer l’alimentation scolaire et les supports pédagogiques, assurer l’électrification des établissements scolaires et investir dans les systèmes de données sur l’éducation afin de détecter les élèves en situation d’exclusion et de les accompagner ;

d) Axer l’action publique sur la mise en place de marchés du travail inclusifs, notamment en facilitant la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle, en mettant en place des systèmes de migration plus sûrs et mieux gérés, en réduisant le coût des envois de fonds et en apportant un soutien ciblé aux zones géographiques défavorisées, aux femmes, aux jeunes et aux populations déplacées ;

e) Promouvoir des politiques en faveur de l’économie circulaire, renforcer les systèmes de recyclage et de collecte des déchets, réduire les pertes alimentaires après récolte, investir dans les infrastructures de stockage et de chaîne du froid et réorienter progressivement les subventions inefficaces vers les énergies propres, la protection sociale et les investissements productifs ;

f) Adopter une stratégie intégrée de financement qui donne la priorité à l’affectation de ressources à la protection sociale, à la sécurité alimentaire, à l’agriculture durable, au maintien des élèves dans le système éducatif, à la promotion de marchés du travail inclusifs, à la réduction du coût des envois de fonds, aux systèmes fondés sur l’économie circulaire, à la protection des forêts, à la consolidation de la paix et au renforcement des institutions, tout en renforçant la mobilisation des ressources intérieures, la gestion des finances publiques et les partenariats.
